REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

108ème session du Conseil exécutif de l'OIAC

Point 5 de l'ordre du jour – Débat général

Déclaration de la France prononcée par son Excellence M. François Alabrune,

Ambassadeur de France au Royaume des Pays-Bas,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à remercier S.E. M. l'Ambassadeur Andres Teran Parral, Ambassadeur de l'Equateur, qui a remarquablement dirigé nos débats au sein du Conseil exécutif au cours de ces derniers mois.

Cette 108ème session du Conseil exécutif intervient dans un contexte très particulier sur lequel a pu revenir longuement le Directeur général lors de son intervention.

A plusieurs égards, l'année 2025 sera cruciale pour le respect de la norme de prohibition des armes chimiques et pour la mise en œuvre du mandat de notre Organisation.

C'est cela qui est en jeu à travers le dossier syrien, tout d'abord. Nous vivons actuellement un moment historique pour la Syrie, le peuple syrien et plus largement pour la communauté internationale. La France remercie le Directeur général pour cette présentation détaillée de la situation à la suite de sa visite à Damas, qui nous donne une claire idée des opérations à venir.

Je rappellerai ce que nous savons tous : malgré l'adhésion de la Syrie à l'Organisation en 2013, l'ancien régime n'a jamais fourni des informations crédibles et honnêtes sur sa déclaration initiale. Il a poursuivi un programme chimique qui était de grande ampleur, comme l'a établi le travail minutieux, rigoureux et patient de la DAT, qui a permis de reconstituer l'importance du programme chimique syrien.

Il a utilisé des armes chimiques contre sa propre population, y compris après la soumission de sa déclaration initiale.

Compte tenu des lacunes qui demeurent sur la déclaration initiale et du nombre de questions encore en suspens, le travail à accomplir afin d'évaluer, identifier et détruire les stocks et capacités de production d'armes chimiques sera colossal : nous devons bien en prendre la mesure ici.

Nous saluons la volonté des nouvelles autorités syriennes et les engagements pris auprès du Directeur général.

Le nouveau contexte en Syrie nous place collectivement face à deux enjeux.

Un enjeu immédiat : celui d'éviter toute dissémination et toute prolifération de ces armes, qui mettraient en danger notre sécurité collective. Nous devons tout mettre en œuvre pour qu'aucun individu ou entité ne parvienne à mettre la main sur ces armes de destruction massive. Il est absolument indispensable que des équipes de l'Organisation soient déployées rapidement et puissent accompagner les autorités syriennes de transition afin que les mesures nécessaires soient prises en vue de la sécurisation des sites de production chimique ainsi que des sites de stockage. Il s'agit là d'une obligation découlant de la Convention, et j'appelle les autorités syriennes - je n'ignore pas l'ampleur et le nombre des défis auxquelles elles font face – à tout mettre en œuvre urgemment dans ce but.

Une fois cet enjeu d'urgence traité, il sera possible de traiter le second enjeu : la résolution en bonne et due forme du dossier syrien par l'évaluation et la destruction de façon vérifiée de ces stocks et capacités de production. La France apportera tout son soutien à la coopération que pourra mener l'OIAC avec les autorités syriennes dans cette entreprise.

Ce travail répond à une nécessité de sécurité pour la région, et contribuera à la construction d'un monde exempt d'armes chimiques.

Les bouleversements récents en Syrie montrent, ainsi, combien cet objectif doit rester notre boussole commune.

Monsieur le Président,

La France soutient pleinement les missions du Secrétariat technique.

Nous réitérons notre appui aux efforts continus de toutes les équipes du Secrétariat : la DAT, la FFM et l'IIT, qui œuvrent sans relâche sur le dossier syrien depuis plus d'une décennie.

Leur travail impartial et professionnel est fondamental pour l'application pleine et efficace de la Convention.

Tous les responsables d'utilisation de ces armes ignobles devront ensuite rendre des comptes. Le travail des équipes compétentes de l'Organisation sera aussi crucial à cet égard.

Nous réitérons notre soutien aux équipes de l'OIAC, pour documenter les cas d'emploi d'armes chimiques, identifier leurs auteurs et permettre une reddition de comptes.

La lutte contre l'impunité constitue le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction, et reste une priorité pour la France.

C'est pour cela que nous avons lancé, avec d'autres Etats en 2018, le Partenariat international de lutte contre l'impunité d'emploi d'armes chimiques.

Monsieur le Président,

Le deuxième sujet qui place l'Organisation à un carrefour aujourd'hui, parce qu'il en va de l'intégrité de la norme de prohibition des armes chimiques, c'est l'Ukraine.

Le Secrétariat technique a publié un deuxième rapport ce 14 février, mettant en évidence la présence de gaz CS, un agent de lutte antiémeute, sur le champ de bataille en Ukraine, pourtant interdit comme moyen de guerre. Ce rapport vient confirmer les éléments révélés dans un premier rapport publié le 18 novembre 2024.

Ces conclusions suscitent notre plus vive préoccupation.

Toute la lumière doit être faite sur ces événements. Le Directeur général dispose de prérogatives en la matière, et nous l'appelons à engager le travail en ce sens, en cohérence avec son mandat.

Nous condamnons par ailleurs fermement toutes les entreprises de manipulation et de désinformation russes, notamment s'agissant d'allégations de provocations à l'aide d'agents chimiques en Ukraine.

La France réitère son plein soutien et sa pleine confiance au Directeur général ainsi qu'au Secrétariat technique, pour poursuivre leur travail, afin d'identifier les responsables. Leur professionnalisme et leur indépendance sont exemplaires.

Fidèle à ses engagements, la France se tient, avec constance, aux côtés de l'Ukraine.

Monsieur le Président,

La dégradation du contexte stratégique, la montée des tensions géopolitiques depuis dix ans, ainsi que l'invasion russe de l'Ukraine il y a trois ans, n'a fait qu'aggraver la perte de crédibilité de la norme d'interdiction d'emploi des armes chimiques. Nous devons collectivement lutter sans relâche pour atteindre l'objectif que nous nous sommes tous fixés : un monde exempt de la menace de l'emploi des armes chimiques. Il en va aussi de notre responsabilité collective à l'égard de l'architecture de non-prolifération et de maîtrise des armements, en voie d'érosion accélérée, et que nous devons tout faire pour préserver car elle constitue l'un des piliers de notre sécurité collective.

Le Directeur général ne cesse de rappeler, aujourd'hui encore, les nombreux défis auxquels nous devons faire face et qui nous imposent de préserver la CIAC, pilier fondamental de notre sécurité collective.

La France soutiendra sans relâche le travail de l'Organisation.

En témoigne ainsi notre contribution volontaire de plus d'un million d'euros versée en 2024, en appui aux activités de l'Organisation, dans différents domaines tels que les activités liées à la Syrie, les projets d'assistance et de protection pour l'Ukraine.

Nous soutenons également des programmes de coopération, notamment le prochain *Chemex Africa* ainsi que des bourses de recherche, à destination d'ingénieurs provenant de pays en développement.

Monsieur le Président,

Quel que soit le conflit, la France réitère que l'utilisation d'armes chimiques par quiconque est une violation grave de la Convention et ne saurait rester impunie.

Nous veillerons toujours à une application stricte et rigoureuse de la Convention, par tous les Etats parties et en toutes circonstances, et nous devons redoubler d'efforts collectifs afin que plus aucune arme chimique ne puisse jamais être utilisée.

Vous pouvez compter sur notre détermination à contribuer à la préservation de notre régime de non-prolifération chimique et à avancer, aux côtés de l'ensemble des délégations, sur les nombreux travaux entrepris en ce sens.

De tels défis nous imposent de fournir à l'OIAC les moyens nécessaires pour répondre aux enjeux auxquels elle doit faire face.

La France soutiendra l'Organisation, son Directeur général et ses équipes pour mener à bien leurs missions.

Ils ont toute notre confiance.

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif et soit publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie./.